



Suivi des travaux de stabilisation des berges 2025-2026

Les travaux de protection réalisés dans le secteur du Centre Plein-Air Saint-Pierre à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ont été complétés en décembre dernier. L'équipe du Programme poursuit maintenant la mise en œuvre de la programmation 2025-2026 dans les secteurs de Dolbeau-Mistassini et Péribonka.

Comme chaque année, la [programmation](#) repose sur l'analyse des données d'arpentage de plages, les visites terrain et les observations recueillies auprès des riverains.

Travaux prévus cet hiver

Les interventions débuteront à partir du 9 février prochain et concernent les secteurs suivants :

- Dolbeau-Mistassini – Rue de l'Amicale (95.11.02)
Rechargement de plage – longueur prévue : 500 m
- Péribonka – Rue Édouard-Niquet (89.13.03)
Reconstruction de perré et aménagement de technique mixte – longueur prévue : 152 m

Les travaux se dérouleront en semaine, entre 7 h et 17 h, et entraîneront la présence de véhicules lourds dans les secteurs visés.

Nous invitons les usagers à faire preuve de vigilance et à respecter la signalisation en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents.

Pour toute question, écrivez-nous à bergelsjsial@riotinto.com ou composez le 418 668-0151.

Comité des parties prenantes - Rencontre du 22 janvier 2026

Le 22 janvier 2026, le Comité des parties prenantes du Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean, s'est réuni à la mairie de Roberval. Lors de cette rencontre, l'équipe du Programme de stabilisation des berges a présenté l'avancement des travaux, les suivis réalisés depuis l'automne 2025 ainsi que les perspectives pour l'hiver 2026.

La présentation complète ainsi que le compte rendu seront publiés prochainement à l'adresse suivante : <https://energie.riotinto.com/documents/comite-des-parties-prenantes/>

Renouvellement des baux - Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon et Alma

La période de renouvellement des baux de la Société Immobilière Alcan Limitée (SIAL) se poursuit dans les secteurs de Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon et Alma.

Les locataires concernés reçoivent actuellement — ou recevront sous peu — une invitation à prendre connaissance et à signer leur nouveau bail pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2034.

Les locataires sont invités à lire attentivement leur bail afin de bien comprendre les obligations et responsabilités liées à leur location. Un résumé des principaux changements est accessible en ligne au : <https://energie.riotinto.com/bail>

Le bail doit être signé au plus tard le 31 mars 2026 via la plateforme sécurisée DocuSign. Un [tutoriel](#) est également disponible pour vous accompagner.

Pour toute question concernant le renouvellement, vous pouvez communiquer avec nous à :bergelsjsial@riotinto.com



RioTinto

©2026 Rio Tinto, Énergie Électrique. Tous droits réservés.

Pour nous joindre:

Courriel: communications.ee@riotinto.com

Adresse: 600, rue Collard, Alma (Québec) Canada G8B 7N3

Téléphone: 418 668-0151 | Téléc. : 418 668-2295

[Abonnez-vous en cliquant ici](#) | [Annulez votre abonnement](#)